

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	27	19

Absents ayant donné un pouvoir : Monsieur Philippe BAUMY à Monsieur Gérard HUET, Madame Anne BOUQUIER à Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mariline BOUCLET à Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Marie COSTA à Madame Aurore YANG, Monsieur Yann BOUGUENNEC à Monsieur Bruno GODET.

Absents excusés : Madame Aline MERIAU, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Bruno THOMAS, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab HASSAN SAED, Madame Audrey JAMAIN.

Date de la convocation

14 octobre 2022

Date d'affichage

14 octobre 2022

A été nommé secrétaire : Monsieur Pascal PETITPIERRE.

Objet de la délibération

4 Fonction publique

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

4.1.3 Autres actes afférents au personnel : mesures collectives arrêté ou décision

2022-075 Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG du Loiret

L'article L812-3 du Code général de la Fonction Publique et le décret n°85-603 du 10 juin 1985 imposent aux collectivités et établissements employant des agents de la Fonction Publique territoriale de disposer d'un service de médecine préventive.

Le service de médecine préventive du Centre de Gestion intervient auprès de ces collectivités et établissements comme acteur de la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en évitant toute altération de leur santé du fait du travail.

Missions assurées par le service de médecine préventive

Les différentes missions assurées par le service de médecine préventive sont ainsi les suivantes :

- A) Surveillance médicale des agents ;
- B) Action sur le milieu professionnel correspondant au tiers temps du service de médecine préventive dans ou pour la collectivité : Prévention globale en santé et sécurité au travail ;
- C) Edition d'un rapport annuel d'activité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Conditions financières

Le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes.

Par délibération n°2009-123 en date du 17/12/2009, la Mairie de FAY-AUX-LOGES a passé convention avec le Centre de gestion de la FPT du LOIRET pour adhérer à son service de médecine Préventive.

Le Centre de gestion a réalisé la mise en conformité des conventions d'adhésion au Service de Médecine Préventive à la Réglementation générale de Protection des Données par délibération du 29/09/2022. Cette mise en conformité nécessite de signer un avenant annulant la convention en cours et la signature de la nouvelle convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant mettant fin à la convention actuelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique du Loiret et le charge de régler toutes les formalités utiles.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA.



Le secrétaire de séance,
Pascal PETITPIERRE.

